

**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 juillet 2022**

N° : 2022-72
OBJET : Décision modificative n°2 du budget principal du SYMALIM – exercice 2022 – section de fonctionnement et d'investissement

Date de la convocation : **Mardi 28 juin 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote : 72
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 13,5
	Votant·e·s : 23	en droits de vote : 85,5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5
	M. BENZEGHIBA	5 + 5
	Mme Creuze	5 + 3
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
	M. GAITET	4
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN		
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4 + 4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3

	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 +1,5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Larive à M.Brière / M.Brissard à M.Vermeulin / M.Gomez à M.Benzeghiba / M.Fischer à Mme. Creuze

Madame la Présidente expose,

Vu le Budget primitif du Symalim de l'exercice 2022 adopté par délibération lors du Comité syndical du 03 février 2022,

Vu la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 adoptée par délibération lors du Comités Syndical du 12 avril 2022,

Il vous est proposé d'adopter le projet de décision modificative n°2 reproduit ci-après.

La décision modificative n°2 traduit principalement en section de fonctionnement la création d'un nouveau poste permanent à compter d'octobre 2022 ainsi que les subventions attendues pour ce poste par l'Agence de l'eau et Edf (rapport n° 2022-66).

Section de fonctionnement **25 000,00 €**

Dépenses

Chapitre 012 - charges du personnel et frais assimilés 21 000,00 €
 3 mois – Poste permanent Chargé-e de mission Hydrologie, Hydrogéologie et Hydraulique

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 30 000,00 €
 Réajustement reversement à la SEGAPAL – poste subvention conduite de projet (1T2022)

Chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionnement - - 26 000,00 €

Recettes

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante 25 000,00 €
 Subvention poste permanent Chargé-e de mission Hydrologie sur 3 mois (88% - base coût salarial + frais de fonctionnement)

Section d'investissement **0,00 €**

Dépenses

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés 100,00 €

Réajustement échéances capital emprunt 2022

Chapitre 020 – dépenses imprévues d’investissement

- 100,00 €

200072486 Code INSEE	SYMALIM ILE DE MIRIBEL JONAGE BUDGET SYMALIM ILE DE MIRIBEL JONAGE	DM n°2 2022
-------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-8332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-84111 : Rémunération principale	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-84112 : NBI, SFT et indemnité de résidence	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8451 : Cotisations à l’U.R.S.S.A.F.	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85888 : Autres	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	26 000.00 €	51 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	100.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		25 000.00 €		25 000.00 €

Vu l’exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l’unanimité,
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modification n°2 du budget principal du Symalim pour l’exercice 2022 tel qu’explicitée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

